

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET  
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020  
N°2020.12.17.15**

L'an deux mille vingt, le 17 décembre 2020 à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, conformément au décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6 relatif à la tenue des assemblées délibérantes, et au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire modifié, notamment son article 1 portant gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Étaient présents :** EDOUARD FRIEDLER- DANIELLE SERRES- DENIS WILLAERT- MICHELE SALLES- BRUNO VADON -CLAUDE BLOIS- GERARD PERRIER- RACHIDA AMAR- LUDIVINE CORTY- MARIE VIDAL-MICHEL- FABIEN BAUDINO- PATRICIA LOMBARDO- MARC RAMUS- JULIA NEGRONI- ALAIN LEMOINE- CHRISTIAN CARTOUX- ALEXANDRA LOTHMANN- RAPHAEL FIORUCCI- CLAUDE ALIMY- LAURENCE AUDIFFREN BOUSAHLA - PHILIPPE MARCO

**Étaient représentés :** SANDRINE HORNUNG PAR D. SERRES – LAURENT CAULET PAR E.FRIEDLER- HERVE THEBAULT PAR C. CARTOUX - ARNAUD DOT PAR F. BAUDINO- CATHY CANDAU PAR C.BLOIS- LISE GABUS PAR M. SALLES- CLIVY RIDE-VALADY PAR C. ALIMY

**Était absent :** Richard CAMUS

**15. Motion Gare RER ouest-Var**

**Positionnement le Beausset Terminus Ouest de la navette Toulonnaise**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le texte suivant :

« Une concertation est ouverte par SNCF réseau, entre le 20 novembre et le 20 décembre 2020, sur "la localisation de la gare Ouest de la navette toulonnaise". Dans ce contexte, la Ville du Beausset rappelle son opposition à la réalisation du Projet Ligne Nouvelle PCA Phase 4. Concernant la localisation de la navette précitée, la commune se positionne comme suit.

L'enjeu est central pour l'Agglomération Sud Sainte Baume et pour la commune du Beausset.

Le projet d'une "navette toulonnaise" consiste à créer les infrastructures nécessaires pour que puissent cohabiter le trafic actuel de la ligne Marseille-Toulon-Nice et une navette cadencée (toutes les 15 minutes) desservant l'Ouest et l'Est de Toulon. Le terminus, côté Est, est fixé à Carnoules. A l'Ouest, il est proposé de prolonger la ligne jusqu'à Sanary ou jusqu'à Saint-Cyr sur Mer. C'est donc un véritable projet structurant.

Sur cette alternative, il nous apparaît très clairement que le choix de Sanary, en limite avec la commune d'Ollioules, laisserait à l'écart la grande majorité de la population de Sud-Sainte-Baume. Ce n'est pas dans la logique du Territoire Provence Méditerranée et encore moins dans l'esprit de son SCoT. L'Agglomération Sud-Sainte-Baume est composée de 9 communes regroupant près de 65 000 habitants, soit près de 15% de la population couverte par le SCoT.

Le choix de Saint-Cyr comme terminus Ouest de la navette se justifie pleinement compte tenu que:

- Plus de 42 000 habitants de Sud-Sainte-Baume, dont la moitié réside à proximité immédiate des gares de Bandol et Saint-Cyr, sont directement concernés.
- En pondérant les durées des trajets par la population de chaque commune, le temps théorique moyen pour accéder à la gare la plus proche accueillant la navette est de 5 minutes si le terminus est à Saint-Cyr et de 10 minutes s'il est à Sanary. En réalité et encore davantage en périodes de pointe ou d'affluence touristique, particulièrement sur le littoral, ces durées seront probablement beaucoup plus élevées.
- Le nombre de kilomètres parcourus pour accéder à une gare varient dans les mêmes proportions.  
L'accès à Sanary se fera quasi exclusivement par l'autoroute A50 (péage 2,20 €) alors que Saint-Cyr est assez facilement accessible par les voies départementales. De plus, pour ceux qui se limitent à emprunter la section de l'autoroute A50 située entre les échangeurs 10 (Saint-Cyr) et 11 (la Cadière-Le Castellet), celle-ci n'est pas payante.
- La répartition de l'accès à la navette sur 3 gares plutôt que sur une seule dont les abords se trouveraient rapidement, voire immédiatement, saturés, pour les usagers de Sud Sainte Baume, est évidemment préférable.

De plus, si les systèmes de desserte, en transports en commun, autour des gares de départ et d'arrivée sont performants, une synergie se développera rapidement dès la mise en service de cette navette. La fréquentation de la navette dépassera en peu de temps les prévisions les plus optimistes.

Comme l'accès en voitures avec ou sans stationnement ne peut pas être la règle, il nous faudra mettre en place un réseau performant de transports collectifs qui relie les trois gares de notre territoire aux noyaux villageois et aux principaux hameaux de Sud Sainte Baume.

Dans ces conditions le nombre de voyageurs supplémentaires connaîtra une forte croissance, bien au-delà des données avancées par SNCF Réseau.

En effet, l'hypothèse relative au nombre de voyageurs supplémentaires espérée dans le cas d'un terminus à Saint-Cyr nous semble très fortement sous-évaluée.

Il est difficile de croire que cette navette modifierait le mode de déplacement de seulement 0,4% des 42 000 habitants concernés.

Les études de SNCF Réseau évaluent à 120 000 le nombre annuel de voyageurs supplémentaires au cas où le terminus se situerait à Saint-Cyr (340 000 voyageurs annuels supplémentaires pour un terminus à Sanary et 460 000 s'il est à Saint-Cyr). Cette projection est étonnante par son extrême modestie. En effet 120 000 voyageurs supplémentaires en un an, ce sont 330 voyageurs supplémentaires par jour soit 165 aller-retours (165 personnes représentent 0,4% des 42 000 habitants de Sud-Sainte-Baume susceptibles d'être intéressés par un terminus à Saint-Cyr, donc par un accès à la navette dans les gares de Saint-Cyr et Bandol). Il n'y aurait donc que 16 à 17 voyageurs par heure et par sens et, comme il y aura quatre navettes par heure, 4 voyageurs par navette ! Manifestement cette partie de l'étude n'est pas réaliste.

Ajoutons que, compte tenu de sa localisation et des projets d'envergure dont elle est l'objet, l'Agglomération Sud-Sainte-Baume verra sa population augmenter de façon inéluctable. Celle-ci est aujourd'hui plus proche de 65 000 habitants que des 61 000 recensés en 2017.

Comme cette navette a vocation à fonctionner pendant de nombreuses années, la faire aller jusqu'à Saint-Cyr évitera de devoir le faire dans l'urgence et dans de bien moins bonnes conditions dans les années à venir.

Nous nous positionnons donc sans ambiguïté en faveur de l'option Saint-Cyr sur Mer comme terminus Ouest de la navette Toulonnaise. »

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir ouï l'exposé,

- Approuve la motion présentée ci-dessus,
- Dit que la présente sera adressée à Monsieur le Préfet du Var et le Monsieur le Ministre des Transports.

**Votes : adopté par :** Edouard FRIEDLER - Danielle SERRES - Denis WILLAERT - Michèle SALLES- Bruno VADON - Claude BLOIS - Gérard PERRIER - Rachida AMAR - Ludivine CORTY - Marie VIDAL-MICHEL - Fabien BAUDINO - Patricia LOMBARDO - Marc RAMUS - Julia NEGRONI - Alain LEMOINE - Christian CARTOUX - Alexandra LOTHMANN - Raphaël FIORUCCI

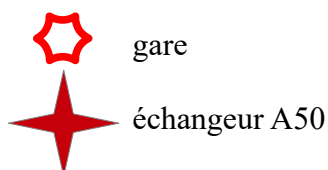
**Absentions :** Claude ALIMI - Laurence AUDIFFREN BOUSAHLA - Philippe MARCO

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Edouard FRIEDLER







Commune	Population (2017)	Trajet vers St Cyr	Trajet vers Sanary	Trajet vers Bandol
Bandol	8409		6 km 7'	0 km 0'
Le Beausset	9736	10 km 11'	15 km 13'	
La Cadière	5550	7 km 7'	12 km 11'	
Le Castellet	3886	11 km 11'	16 km 14'	
Evenos	2405	14 km 15'	10 km 10'	
Riboux	46	23 km 32'	30 km 39'	
Saint-Cyr	11761	0 km 0'	13 km 15'	
Sanary	16605		0 km 0'	
Signes	2844	23 km 25'	30 km 30'	

Les durées des trajets sont dans le cas où la circulation est fluide, permettant une moyenne de l'ordre de 60 km/h.